

LES PUCES DES COUTURIERES ET DES LOISIRS CREATIFS LIMONEST

Règlement

- 1- L'association **APEL de l'école Saint Martin** organise **Les Pucés des Couturières et des Loisirs Créatifs**. Cette manifestation aura lieu dans la **salle des fêtes de Limonest, dimanche 6 octobre 2018 de 9 heures à 17 heures**.
- 2- **Les Pucés des Couturières et des Loisirs Créatifs** rassemblent des particuliers qui veulent vendre des articles concernant la couture, le tricot, le patchwork, le point de croix et tous les loisirs créatifs... : boutons, fils, tissus, écheveaux de laine, kits, matériel de scrapbooking, cartonnage, encadrement...
- 3- Le prix de la location de l'emplacement est fixé à :
11€ la table de 1.80 mètre de long et de 0.75 mètre de large avec une chaise.
- 4- Le droit d'entrée des visiteurs est fixé à **2 €**. L'entrée pour les hommes et les enfants est gratuite.
- 5- La location est payable à l'avance et n'est pas remboursable, même en cas de désistement. Toute demande d'inscription incomplète ne pourra être prise en compte.
- 6- La réglementation relative à la vente au déballage sera appliquée (décret du 7/01/2009 et arrêté du 9/01/2009) : déclarations sur l'honneur et registre d'identité notamment.
- 7- Chaque participant devra envoyer une photocopie de sa pièce d'identité.
- 8- La réservation, dans la mesure des places disponibles, sera prise en compte à réception du :
 - règlement par emplacement,
 - bulletin d'inscription complété,
 - une enveloppe timbrée à vos noms et adresses ou indication de votre adresse mail pour l'envoi de la confirmation**La réservation devra parvenir le 15 septembre 2019 au plus tard.**
- 9- La salle des fêtes sera ouverte dès **8 heures** pour les exposants, à partir de 9 heures pour les visiteurs. **Aucune installation ne sera admise avant 8 heures.**
- 10- **Les exposants devront attendre la fin de la manifestation (17 heures) avant de plier leur stand.** Le nettoyage de chaque emplacement incombe à chaque exposant.
- 11- Il est interdit de vendre des photocopies de modèles, seuls les originaux peuvent être vendus. Le prix de chaque article doit être clairement indiqué. Aucun objet confectionné ne sera vendu.

Par ailleurs nous vous informons qu'une restauration rapide sera proposée sur place (boissons, sandwich, croque-monsieur...).

Ce document est téléchargeable sur le site de la mairie de Limonest (www.mairie-limonest.fr).

